

En bref...

Bienvenue au Conseil de circonscription

Nous sommes heureux de vous annoncer la création du conseil de circonscription, ConseilSept. Ouvert à tous, l'objet du conseil est de rendre compte de l'activité du député, de consulter les habitants de la circonscription, de contribuer à l'élaboration de textes législatifs examinés à l'Assemblée Nationale, de créer des groupes de travail, de proposer au député des projets de questions au gouvernement, de mettre en œuvre tout ce que notre conseil jugera utile pour satisfaire aux exigences des luttes en cours ou à initier. Divisé en petits groupes à thèmes, le conseil de circonscription permet à chacun de s'investir dans le domaine qu'il veut, et de participer à une œuvre plus large qui place la citoyenneté au cœur de son fonctionnement.

Adresse internet :

<http://www.conseilsept.info>

« Réunions crise » dans les quartiers de Montreuil

Alors que les effets de la crise financière, économique et sociale se font encore et toujours sentir sur les salariés et que le chômage augmente, le gouvernement tente de faire croire à une reprise prochaine, tout en se refusant à prendre des mesures fortes pour améliorer le pouvoir d'achat. A partir du 30 septembre, le cycle des réunions dans les quartiers reprendra. À cette occasion, venez échanger avec le député sur les causes de la crise et les propositions pour en sortir.

DÉBAT SUR LE SURENDETTEMENT

Le projet de loi sur le surendettement a été adopté par le Sénat en juin dernier. L'Assemblée Nationale devrait l'examiner cet automne.

Selon le dernier rapport du conseil économique et social, 73 % des dossiers déposés auprès des commissions de la Banque de France résultent d'un surendettement dû notamment à un licenciement et plus généralement au chômage, à une séparation ou un divorce, une maladie, un accident ou un décès, une baisse des ressources. Une étude du bureau d'information et de prévisions économiques témoigne de l'appauvrissement des ménages.

Le conseil de circonscription a travaillé sur des amendements. Ceux-ci visent à mieux protéger les citoyens des pratiques abusives des établissements de crédit.

Le député les défendra à l'Assemblée nationale.



Pour recevoir la lettre d'information électronique, vous pouvez vous inscrire directement sur le site :

www.depute-brard.org

- ▶ Vous souhaitez rencontrer le député qui vous reçoit, chaque vendredi après-midi, sur rendez-vous,
- ▶ Vous souhaitez assister à une séance de débats publics dans les tribunes de l'hémicycle
- ▶ Vous souhaitez visiter l'Assemblée nationale :

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

45, rue du Capitaine Dreyfus - 93100 Montreuil
Tél : 01 49 88 72 40 Fax : 01 48 59 26 52
Courriel : contact@depute-brard.org

MENSUEL MONTREUILLOIS D'OPINION

Directeur de la publication : André ROCH
Conception graphique : Boréal
© photos : Service photos de l'Assemblée Nationale, A. Llobregat, Droits réservés
Imprimerie : LNI
Tirage : 51 000 exemplaires
Dépôt légal à parution : ISSN 1637-3367
Imprimé sur papier recyclé
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ÉDITO

Pas de vacances pour le profit des spéculateurs !

Pour la 7^e fois en moins d'un an, Nicolas Sarkozy a reçu à l'Élysée les banquiers, pour les prier de prendre des mesures concernant la rémunération des dirigeants de banques et des traders.

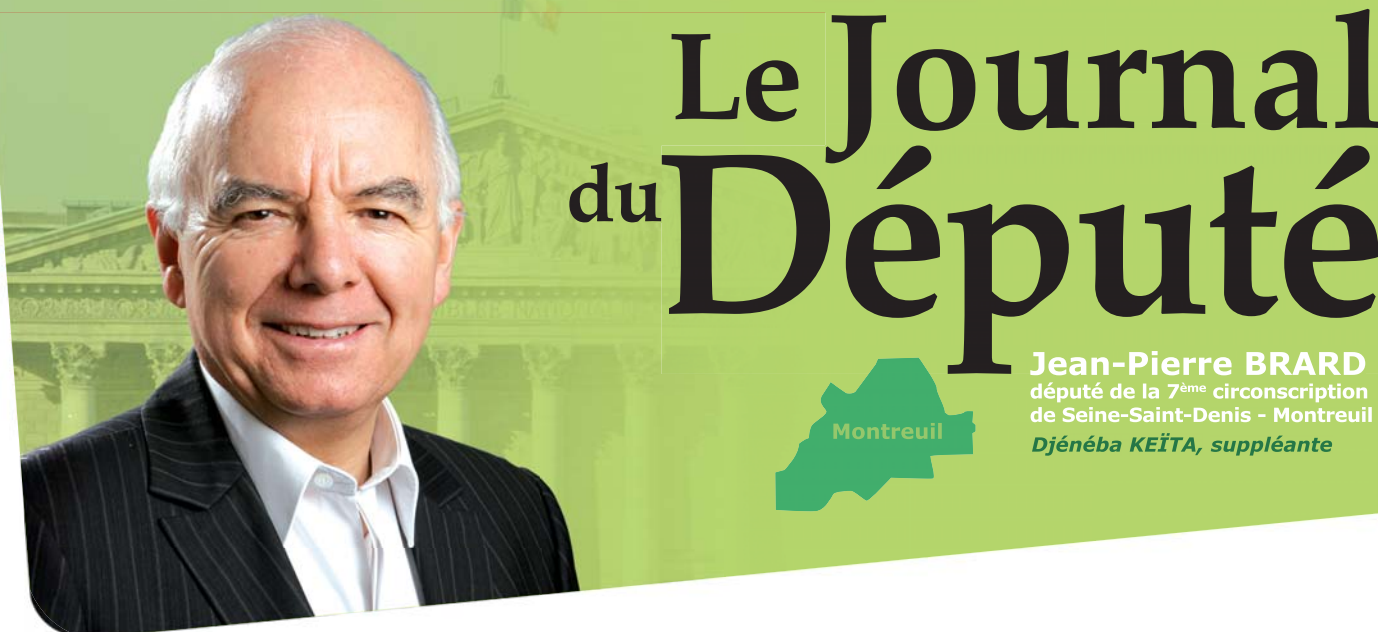
Sept fois c'est beaucoup, mais peut-être le Président, qui veut tout sauf fâcher ses chers banquiers, avait besoin de tous ces rendez-vous pour leur faire comprendre gentiment que distribuer plus d'un demi-milliard d'euros par semestre en bonus aux traders (comme l'a annoncé BNP Paribas), risquait de choquer un certain nombre de nos concitoyens durement touchés par la crise et le chômage.

Dans la Bible, il a bien fallu sept jours pour créer le monde, on peut en accorder autant à l'omniprésident pour faire croire qu'il moralise le capitalisme ! Hélas, les discours exhibitionnistes du Président et les gesticulations télévisées des ministres et des plus hautes autorités de l'État ne parviennent pas à dissimuler la soumission des dirigeants de la droite à la haute finance, y compris dans le cas d'établissements financiers que l'État a dû renflouer suite à leurs spéculations hasardeuses. Et les spéculations reprennent, comme si rien ne s'était passé. Le chômage lui augmente, touchant près de 4,8 millions de personnes aujourd'hui.

Les nouvelles mesurées que le Président a présentées aux banquiers, censés abandonner leurs « mauvaises habitudes », n'y changent rien et visent simplement à rassurer l'opinion. Les banques ne répondent pas aux besoins de particuliers qui veulent accéder à la propriété et restreignent encore les crédits aux entreprises, particulièrement les plus petites, continuant à les acculer à la faillite et ainsi à alimenter le chômage qui devrait monter à 10% de la population active à la fin de l'année, selon l'INSEE.

Comme l'a déclaré récemment Hector SANTS, chargé du contrôle de la City de Londres « Si les politiciens estiment qu'il s'agit d'un problème, c'est à eux de le régler, en utilisant les outils appropriés, comme la fiscalité ». C'est pourquoi Jean-Pierre BRARD propose de voter une loi qui prévoit la taxation à 95 % des bonus excédant le montant annuel du SMIC. Nicolas SARKOZY, en septembre 2008 à Toulon, avait promis une nouvelle législation avant Noël 2008. Un an de retard est déjà pris sur les promesses tonitruantes. Cette proposition de loi permet de remédier aux trous de mémoire de Nicolas SARKOZY.

n°23 - octobre 2009



Comptes 2008 du député

À côté de son indemnité parlementaire, chaque député dispose de deux enveloppes financières attribuées par l'Assemblée nationale: le crédit « collaborateurs », d'un montant mensuel de 9 000 euros et l'indemnité représentative de frais de mandat, d'un montant mensuel de 6 468 euros. En 2008, Jean-Pierre BRARD a consacré l'intégralité du crédit « collaborateurs » au paiement de ses salariés, mais ce crédit n'ayant pas été suffisant, le dépassement s'est imputé sur l'indemnité représentative de frais de mandat. Nous publions ci-dessous l'utilisation de cette indemnité en 2008 faisant apparaître les diverses dépenses résultant de l'exercice du mandat.

INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE FRAIS DE MANDAT

Ressources	100 160,39
Indemnités représentatives de frais de mandat.....	77 620,09
Report antérieur.....	22 540,30
Charges payées	-100 160,39
Investissement mobilier bureau.....	-4 006,93
Loyer de la permanence.....	-3 660,48
Fournitures de bureau.....	-7 833,87
Documentation générale, livres et codes.....	-4 404,92
Frais postaux.....	-2 408,40
Maintenance site Internet.....	-863,99
Dépassement crédit collaborateur.....	-34 075,18
Chèques déjeuner.....	-3 388,20
Propagande, journaux, lettres et tracts.....	-16 103,82
Avocat et contentieux.....	-9 687,78
Frais de représentation de missions et de déplacements.....	-12 834,34
Entretien véhicule.....	-674,39
Divers.....	-218,09
Charges à payer	-30 565,21
Disponible en banque.....	4 179,13

Formation professionnelle des adultes

Dans son projet de loi sur la formation professionnelle, le gouvernement a introduit un article qui prévoit le transfert de plus de 900 salariés de l'AFPA, l'Association de formation professionnelle des adultes, vers Pôle emploi. Créée à la Libération pour former la main-d'œuvre chargée des grands chantiers de reconstruction, l'AFPA, dont le siège national est à Montreuil et qui forme en particulier les travailleurs peu qualifiés, a démontré son efficacité en permettant aux salariés, fragilisés par de longues périodes de chômage, de se former à un métier. Aujourd'hui, le gouvernement, qui brade nos services publics, enjoint l'AFPA d'être concurrentielle sur le marché de la formation professionnelle.

Mais la formation, pour tous, tout au long de la vie, doit être un service public ! La fusion ASSEDIC-ANPE, pour former Pôle emploi, a provoqué une grande désorganisation, car les salariés y sont en sous-effectifs. Avec cette loi, les salariés de l'AFPA mutés à Pôle emploi n'auront même pas les moyens matériels de faire leur travail, vu le nombre croissant de chômeurs prévu pour la fin de l'année. L'AFPA se trouvera gravement déséquilibrée et ces dysfonctionnements vont pénaliser encore les salariés les plus fragiles qui, jusqu'ici, pouvaient trouver une formation professionnelle permettant de retrouver un travail.

Soutien aux démocrates iraniens en lutte contre la dictature

Depuis l'élection présidentielle truquée, la protestation des opposants au régime barbare des mollahs s'exprime avec un grand courage. Ces opposants ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la complaisance à l'égard de la dictature intégriste.

Qu'est-ce qui conduit le gouvernement français à réagir timidement, à ne rien dire des exactions irakiennes dans le camp d'Ashraf, installé au nord de Bagdad, où vivent des milliers d'Iraniens opposés aux mollahs ? La protection des intérêts par le gouvernement français de Total, Areva, Renault qui prospèrent ainsi en Iran, à l'abri de la bienveillance coupable dont bénéficie le fascisme religieux qui opprime le peuple iranien ?

Aujourd'hui, l'heure est à la solidarité internationale avec la résistance iranienne qui combat la dictature et exige la démocratie. Brisons le mur du silence. Exigeons le retrait des forces irakiennes du camp d'Ashraf et le respect du droit international.



Haro sur les internautes

La saga de la loi « création et internet », dite loi HADOPI, va s'achever à la rentrée avec un vote solennel à l'Assemblée nationale.

Malgré l'opposition tenace des députés de gauche, le rejet du texte en avril, puis la censure du Conseil constitutionnel, le Président de la République, qui en fait une affaire personnelle, s'est acharné à faire voter une loi de plus en plus répressive au fil des réécritures. Désormais, les personnes suspectées de téléchargement seront passibles d'emprisonnement, d'une amende allant jusqu'à 1 500 euros, et de la coupure de leur connexion internet. La Haute autorité administrative chargée de traquer les internautes s'apparente à une milice au bénéfice des maisons de disques, qui voient dans le téléchargement un manque à gagner pour leurs profits déjà gigantesques. C'est elle qui signalera les infractions avant un pseudo jugement rapide où l'accusé ne peut même pas se défendre. Voilà encore un exemple de la dérive autoritaire du régime Sarkozy, qui pénalise ceux qui veulent accéder à la culture, au profit des industriels du divertissement.

Le jour du « saigneur »

Par l'entremise de Richard MAILLIÉ, député UMP qui a déposé une proposition de loi, Nicolas SARKOZY est finalement parvenu à imposer la généralisation du travail du dimanche. Cette mesure est une nouvelle attaque contre les acquis sociaux des travailleurs. Remontant à plus d'un siècle et arraché de longue lutte, notamment par les salariés des grands magasins parisiens, le repos dominical permet à chacun de se retrouver en famille, de se détendre et d'échapper au rythme parfois infernal du travail. Désormais, les salariés employés des PUCE, "Périmètres Usuels de Consommation Exceptionnelle", travailleront le dimanche, les heures travaillées étant payées double, contrairement aux zones touristiques et thermales où le travail dominical se trouve tout bonnement banalisé, sans compensation. Prenons l'exemple d'une mère célibataire, employée de magasin dans une zone touristique : le travail du dimanche lui sera imposé en fait sous peine de licenciement. Elle n'aura d'autre choix que de renoncer à ce moment privilégié de la semaine avec ses enfants et de payer pour les faire garder. Cette dérogation au repos dominical va peser sur des salariés déjà très touchés par la précarité. On sait que la plupart des employés de magasin sont des femmes, auxquelles on impose des emplois à temps partiel, avec des salaires très bas. Après la réduction du repos dominical le gouvernement va-t-il imposer le travail de nuit sans compensation ou remettre en cause l'interdiction de travailler plus de 6 jours d'affilée ?



FLASH-BALL

En finir avec les utilisations abusives et dangereuses !

L'enquête de l'Inspection générale des services de la Police nationale vient de conclure à une violation des règles d'utilisation du flash-ball lors de la répression du rassemblement de soutien à des squatteurs expulsés, le 8 juillet dernier à Montreuil. Les policiers ont gravement enfreint les règles d'utilisation du flash-ball, alors qu'ils n'étaient nullement en état de légitime défense. Il apparaît clairement que la chaîne de commandement a donc été défaillante, ou fautive, en tolérant ou en ordonnant leur utilisation, ce qui a entraîné la perte d'un œil pour un manifestant et diverses autres blessures qui font l'objet d'une information judiciaire. Malgré le rappel des règles impératives d'utilisation du flash-ball, soulignées en mai dernier par la Direction centrale de la sécurité publique, elles ont été une fois de plus méconnues, à Montreuil, dans un contexte national où les bavures avec ce type de matériel se multiplient. Aujourd'hui, la conclusion s'impose : il faut interdire l'usage du flash-ball lors des actions habituelles de la police et le réserver strictement aux interventions exceptionnelles ou dangereuses, telles celles du Groupement d'intervention de la Police nationale.

En bref...

Plus-Net, la lutte continue

Les salariés en grève de l'entreprise de nettoyage Plus-Net, qui ont entamé leur 11^e mois de grève et d'occupation afin d'obtenir la régularisation de leur titre de séjour sur le territoire, ont enregistré un premier succès dans la négociation avec leur patron. Certains d'entre eux sont en France et y travaillent depuis plus de dix ans. C'est une bataille pour le respect de leurs droits, mais aussi pour leur dignité, bafouée par des conditions de vie et de travail très pénibles. Vous pouvez les soutenir et leur témoigner votre solidarité au 4 rue Girard à Montreuil.



Une modification bien mal à propos du code pénal !

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaire (MIVILUDES) vient de révéler une modification du code pénal, intervenue par voie législative en mai dernier, qui supprime la possibilité de dissoudre par décision de justice une personne morale délinquante. Avant l'ouverture du procès de la scientologie, cette décision vient donc à point nommé pour servir les intérêts de la Scientologie qui était menacée d'une telle dissolution, du fait de ses agissements délictueux. Jean-Pierre BRARD et plusieurs de ses collègues se sont mobilisés et ont demandé à Mme ALLIOT-MARIE, Garde des Sceaux, de faire toute la lumière sur cette affaire. Espérons que, pour les victimes de la scientologie constituées en partie civile, les mesures nécessaires pour réparer cette aberration seront prises.

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de Georges VALBON, ancien maire de Bobigny. Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis, il fut un des dirigeants des résistants courageux qui libèrent la ville de Montreuil dès le 18 août 1944. C'est grâce à eux que Montreuil devint la première ville de région parisienne libérée de l'occupant nazi par ses propres forces.

